



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Coordination des formations supérieures en photographie

Deux formations supérieures relatives à la photographie sont disponibles dans le Canton de Vaud : technicien ET en photographie, et designer HES en communication visuelle/photographie. Ces formations sont dispensées par les sections " photographie " du Centre d'enseignement professionnel de Vevey et de l'Ecole cantonale d'art de Lausanne. Ces deux écoles ont décidé d'accroître leurs collaborations tout en officialisant une passerelle entre ces formations.

Le Centre d'enseignement professionnel de Vevey (CEPV) et l'Ecole cantonale d'art de Lausanne (ECAL) dispensent tous deux une formation dans le domaine de la photographie. L'une est axée sur le marché technique de la photographie et l'autre sur le marché artistique. Une analyse a abouti à la conclusion que certaines synergies pouvaient être développées entre ces deux institutions. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle, qui adapte et précise le rôle des écoles professionnelles supérieures en le mettant en perspective avec celui des Hautes Ecoles spécialisées. CEPV et ECAL s'engagent à échanger régulièrement des informations relatives à leur offre de formation, en particulier des événements ponctuels tels que conférences et ateliers, et à rendre possible la participation des étudiants des deux écoles à ces événements. De plus, en collaboration avec les instances concernées et dans le respect de la législation et des règlements en vigueur, les directions des deux écoles souhaitent formaliser la possibilité pour les étudiants issus de la formation professionnelle supérieure technique de Vevey, dès l'obtention du diplôme d'ES, d'intégrer le cursus de l'Ecole cantonale d'art de Lausanne en vue d'y effectuer leur 3e année de perfectionnement ou d'y obtenir un titre HES.

Pour rappel, la section photographie du CEPV trouve son origine dans l'école de photographie de Gertrude Fehr, créée à Paris en 1934. Installée à Vevey depuis 1945, cette école de renommée internationale s'est intégrée au CEPV il y a une trentaine d'années. A ce jour, plus de 1500 photographes y ont reçu un titre professionnel. Reconnue comme Ecole supérieure technique, elle admet ses étudiants selon un test d'aptitudes, en raison d'un nombre de candidatures supérieur aux possibilités d'accueil. Les candidats au concours d'admission doivent être titulaires d'un CFC de

photographe ou d'une profession liée. L'admission est également possible après l'obtention d'un CFC ou d'un diplôme dans une autre voie, si elle est suivie d'une formation complémentaire. Annuellement, tout degré confondu, ils sont entre trente et quarante à suivre les cours en vue de l'obtention du titre de technicien en photographie.

L'ECAL admet également ses candidats selon un test d'aptitudes, destiné à évaluer les capacités artistiques et créatrices du candidat. Peuvent se présenter les porteurs d'un certificat de maturité gymnasiale (avec une année de pratique professionnelle) ou professionnelle, les diplômés de l'école de degré diplôme dotés en outre d'un CFC correspondant à la filière, et les étudiants de l'ECAL ayant réussi leur année propédeutique et porteurs des titres exigés. Pour l'année 2003, ils sont 34 à suivre les cours dispensés au sein des trois années de formation de l'Unité de photographie.

Jean-Pierre Rochat, DFJ, DGEP, rue St-Martin 24, 1014 Lausanne, tél. 021 316 63 06

Christian Pilloud, DFJ, DGES, rue de la Barre 8, 1014 Lausanne, tél. 021 316 35 00

Pierre Keller, directeur de l'ECAL, av. de l'Elysée 4, 1006 Lausanne, tél. 021 316 99 33

Michel Berney, CEPV, directeur du CEPV, av. Nestlé1, 1800 Vevey, tél. 021 923 14 00

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 12 mai 2004